

Objet : Prolongation d'une zone règlementée temporaire (ZRT) « PARA CUERS » pour du parachutage de nuit.

En vigueur : Du jeudi 19 février 2026 au samedi 16 janvier 2027

Lieu : FIR : Marseille LFMM

ZRT PARA CUERS



Extrait carte 1/ 500 000 SIA - Edition 2024

ACTIVITÉ

Activités spécifiques défense (parachutage de nuit et DSV dérive sous voile)

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT PARA CUERS**

- Du 19/02/2026 au 30/04/2026 : Activable par NOTAM - du mardi au vendredi de SS+30 à SR-30
- Du 01/05/2026 au 30/09/2026 : Activable par NOTAM - du mardi au vendredi de 22h00 UTC à SR-30
- Du 01/10/2026 au 16/01/2027 : Activable par NOTAM - du mardi au vendredi de SS+30 à SR-30

ZRT PARA CUERS

Du 19 février 2026 à 0000 au 16 janvier 2027 à 2359 - Voir détail des horaires ci-dessus

INFORMATION DES USAGERS**Activité réelle connue de :**

Toulon APP : 126.325 Mhz
 Toulon TRANSIT : 118.825 MHz
 Hyères TWR : 121.000 MHz
 Marseille CTL : 126.155 Mhz
 Nice INFO : 120.850 MHz
 Provence INFO : 124.350 MHz

GESTIONNAIRES

Officier de Quart du Contrôle Local d'Aérodrome (OQCLA)

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés et portions d'espaces à statut particulier avec lesquels elle interfère, à l'exclusion de la P62 et de la P48 (lorsque celle-ci est active).

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

à l'intérieur de la ZRT, les organismes de la circulation aérienne continuent d'assurer les services associés aux classes d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT PARA CUERS****LIMITES LATÉRALES**

Cercle de 15 nm centré sur 43°14'51"N, 006°07'38"E
 à l'exclusion des P62 et P48 (si celle-ci est active)

LIMITES VERTICALES

SFC / FL 135

ORGANISMES A CONTACTER**Avant la mission :**

Officier de Quart Contrôle Local d'Aérodrome (OQCLA)
Tél : 04 22 44 43 07
TOULON APPROCHE
Tél : 04 22 44 42 82

Pendant la mission :

Officier de Quart Contrôle Local d'Aérodrome (OQCLA)
Tél : 04 22 44 43 07
TOULON APPROCHE
Tél : 04 22 44 42 82